

MANUTENTIONS ELEVATEUR

TARIFS TTC 2018

MANUTENTIONS DE NAVIRES

Ces tarifs correspondent à la mise au sec et à la mise à l'eau des navires

Poids en Tonne	Type d'opération	Basse saison du 01/10 au 30/04	Haute saison du 01/05 au 30/09
moins de 1 T	1 opération	37,50 €	75,00 €
	2 opérations - 24 h	55,00 €	110,00 €
de 1,1 à 2 T	1 opération	48,00 €	96,00 €
	2 opérations - 24 h	72,00 €	144,00 €
de 2,1 à 3 T	1 opération	57,50 €	115,00 €
	2 opérations - 24 h	89,00 €	178,00 €
de 3,1 à 5 T	1 opération	69,00 €	138,00 €
	2 opérations - 24 h	106,50 €	213,00 €
de 5,1 à 7,5 T	1 opération	83,50 €	167,00 €
	2 opérations - 24 h	117,50 €	235,00 €
de 7,51 à 10 T	1 opération	101,50 €	203,00 €
	2 opérations - 24 h	153,50 €	307,00 €
de 10,1 à 12 T	1 opération	162,50 €	325,00 €
	2 opérations - 24 h	253,50 €	507,00 €
de 12,1 à 15 T	1 opération	208,50 €	417,00 €
	2 opérations - 24 h	333,00 €	666,00 €
de 15,1 à 20 T	1 opération	309,00 €	618,00 €
	2 opérations - 24 h	475,00 €	950,00 €
de 20,1 à 25 T	1 opération	460,50 €	921,00 €
	2 opérations - 24 h	709,00 €	1 418,00 €

Location nettoyeur haute pression : 15 € la demi journée

MANUTENTIONS DIVERSES GRUE OU ELEVATEUR

Mise à disposition de l'élevateur et de son conducteur pour des opérations diverses

Type d'opération	Basse saison du 01/10 au 30/04	Haute saison du 01/05 au 30/09
Forfait levage dans les sangles 30 mns (bateau de moins de 5 Tonnes)	30,50 €	50,50 €
Forfait levage dans les sangles 30 mns (bateau de plus de 5 Tonnes)	50,50 €	81,00 €
Forfait remorquage + levage dans les sangles 30 mns (- de 5 Tonnes)	40,50 €	60,50 €
Forfait remorquage + levage dans les sangles 30 mns (+ de 5 Tonnes)	60,50 €	91,00 €
mâtage, démâtage, pose et dépose moteur 1/2 H	37,50 €	75,00 €
mâtage, démâtage, pose et dépose moteur 1 H	57,50 €	115,50 €

Professionnels : 15 % de remise sur tarifs publics

Il est précisé que la mise en place des élingues est assurée par le propriétaire du bateau ou par son mandataire.

Ces tarifs ne comprennent pas la location des bers nécessaires au calage du bateau ni le stationnement sur la zone technique.

La CCI pourra mettre des bers à la disposition des usagers, dont les tarifs sont indiqués sur la grille "zone technique".

L'utilisateur sera responsable du choix du ber susceptible de répondre aux caractéristiques de son navire.

L'utilisateur pourra entreposer son ber gratuitement à ses risques et périls sur les terre-pleins de manutention à la condition que ce ber soit mis à la disposition du concessionnaire qui peut en disposer pour toute location.

En raison de la prise au vent que représente un bateau mâté, la CCI ne pourra être reconnue responsable des dégâts occasionnés par les coups de vent. L'utilisateur devra prendre toutes les précautions utiles pour préserver la stabilité de son bateau à terre et notamment dans le cas de coups de vent ou tempête.